

N/REF : 14/05/2024 7H59 C:263917 I:35155
V/REF : 30.1.1.20
V/Email reçu le Mardi 14/05/2024 a 7H59

ACTIS - OPH de la région GRE
Territoire Marie Reynoard
32 avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 50 ARLEQUIN
50 GALERIE DE L ARLEQUIN
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 50 GALERIE ARLEQUIN - LOGEMENT 20 CHEZ AGUILERA JOSE MARCELO AU
06 12 46 45 11 OU 06 17 95 36 31

MOTIF : INTERVENIR CHEZ LES LOCATAIRES POUR UN DEBOUCHAGE COLONNE

Donneur d'ordre : Mr SM MICCOLI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 14/05/2024 A 10H00
INTREVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION DE L'EVIER
AUCUN RESULTAT
LE TUYAU EST EN CONTRE-PENTE , IL N'EST PAS FIXÉ

MERCI DE PREVOIR UNE INTERVENTION AVEC UN PLOMBIER POUR CHANGER LE
TUYAU D'EVACUATION

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 14/05/24 a 13H09 Mr SM MICCOLI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
TOTAL H.T.				176,90
T.V.A. a 20,00%				35,38
TOTAL T.T.C.En EURO				212,28

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN